

Seyne, le 15 septembre 2025

Monsieur le Préfet de région, préfet des Bouches-du-Rhône
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Service Connaissance, Aménagement Durable et Évaluation
16 Rue ZATTARA
CS 70248
13331 MARSEILLE Cedex 3

Nos réf. : LP/LP

Affaire suivie par : Amandine ACHARD

Commission : Sports

Vos réf. : Arrêté AE003480/KK P du 16 juillet 2025

Monsieur le Préfet,

Par arrêté n°AE 003480/KK P pris en date du 16 juillet 2025 vous avez décidé de soumettre à étude d'impact le projet de d'aménagement de la plaine sportive de Seyne suite à l'examen au cas par cas réalisé par vos services.

La lecture attentive des éléments contenus dans l'exposé des motifs de l'arrêté précité, ainsi qu'un échange avec le service environnement et risques de la Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence, me conduisent formuler, par la présente, un recours gracieux visant à obtenir la révision de votre décision.

En effet, au vu des éléments développés dans la note jointe à cette lettre, il me semble que la prescription d'une étude d'impact n'est pas nécessaire pour le projet.

Je demeure désormais votre entière disposition pour échanger sur ce recours et son argumentaire avec vos services.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Le Maire

Laurent PASCAL

